

C.H.U.N.	Pôle Anesthésie Réanimation Urgences		Pages 1/3	
<b>PATIENT</b>				
<b>NECESSITANT UNE ANESTHESIE DE COURTE DUREE EN SSPI</b>				
<b>Mots clés :</b>				
ANESTHESIE - SSPI				
Rédaction	Mise à jour	Vérification	Approbation	
<p><b>Mme. L. LEVRAUT</b> Cadre Soignant Responsable de Pôle</p> <p><b>Mme A DUCHOSSOY</b> Cadre Administratif de Pôle Pôle Anesthésie Réanimation Urgences</p>		<p><b>M. S HORLAVILLE</b> FF. Cadre Supérieur de Santé</p> <p><b>Mme D. PLASSON</b> Cadre Supérieur de Santé Pôle Anesthésie Réanimation Urgences</p>	<p><b>Pr ICHAI</b> Chef de Pôle</p> <p><b>Pr LEVRAUT</b> Chef de Pôle Adjoint Pôle Anesthésie Réanimation Urgences</p> <p><b>Mme P. CUBERES</b> Directeur des Soins Coordination Générale des Soins</p>	
Date de Rédaction :	Date de dernière mise à jour :	Date de vérification :	Date d'approbation :	
<b>22/01/2019</b>				
Signature	Signature	Signatures	Signatures	
<b>Diffusion</b>				
Date :	Emetteur :	Type :	Mode :	Cible :
		<input checked="" type="checkbox"/> restreint <input type="checkbox"/> général	<input type="checkbox"/> papier <input checked="" type="checkbox"/> email <input type="checkbox"/> site intranet	<input type="checkbox"/> Direction générale <input checked="" type="checkbox"/> Directions fonctionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Services cliniques <input type="checkbox"/> Services médico-techniques <input type="checkbox"/> Tous services <input type="checkbox"/> Biologistes <input type="checkbox"/> CMTS <input type="checkbox"/> CMT <input type="checkbox"/> Techniciens <input type="checkbox"/> Secrétaires <input type="checkbox"/> Tous personnels
<b>Application</b>		<b>Validité</b>		
immédiate		permanente		

	<b>Pôle Anesthésie Réanimation Urgences</b>	<b>Hôpital Pasteur 2</b>		<b>Page 2 sur 3</b>
	<b>PATIENT NECESSITANT UNE ANESTHESIE DE COURTE DUREE EN SSPI</b>	Création	MàJ	Vérification
		22/01/2019		
		Approbation	Diffusion	Application
		Validité : TEMPORAIRE		

### Destinataires

- Cadres de Santé du Pôle Anesthésie Réanimation Urgences
- Médecins Anesthésiste- Réanimateur
- Médecins Urgentistes
- Pole Imagerie
- Pole IULS

### 1. OBJET

Cette procédure a pour objet de définir les modalités organisationnelles lors d'une demande par le secteur des urgences pour une anesthésie de courte durée en SSPI.

Cette procédure s'applique pendant toute la durée de la fermeture temporaire de la SRUV.

### 2. DOMAINE D'APPLICATION

La procédure concerne le Secteur des Urgences (SAUV) et la SSPI Sud.

L'admission du patient est réalisée sur l'UF 1635.

La traçabilité du séjour est réalisée sur TU lors de sa présence en SAUV puis sur la feuille de surveillance de SSPI lors de sa présence en SSPI.

### 3. DESCRIPTION

Lors d'une demande d'une anesthésie de courte de durée pour un acte non invasif (luxation) :

- ✓ Le personnel médical du SAU informe l'anesthésiste des salles d'urgences au n° 33635 ainsi que le CS du SAU au 33247
- ✓ Le CS du SAU informe le CS d'anesthésie (n° 33783) et demande le transport pour la SSPI Sud.
- ✓ Le CS d'anesthésie informe l'IADE des salles d'urgences de l'arrivée du patient.
- ✓ Le patient est installé dans le box de la SSPI Sud (box le plus proche de la radiologie interventionnelle)
- ✓ Dans l'attente du MAR et de l'IADE, l'AS met en condition le patient (chemise de bloc, charlotte, vestiaire)
- ✓ Les valeurs et vestiaire restent auprès du patient.
- ✓ Dès l'acte terminé, le manipulateur en imagerie est informé d'une radiographie de contrôle
- ✓ Si besoin d'une immobilisation, utilisation d'une des embases à plâtre du bloc.
- ✓ Surveillance du patient par l'IDE de SSPI jusqu'à validation de l'autorisation de sortie par le MAR.

	<b>Pôle Anesthésie Réanimation Urgences</b>	<b>Hôpital Pasteur 2</b>		<b>Page 3 sur 3</b>
	<b>PATIENT NECESSITANT UNE ANESTHESIE DE COURTE DUREE EN SSPI</b>	Création	MàJ	Vérification
		22/01/2019		
		Approbation	Diffusion	Application
		Validité : TEMPORAIRE		

✓ La sortie du patient :

⇒ soit par retour à domicile. L'AS rhabille le patient. L'UCB est contacté pour le retour du patient au niveau 0 du secrétariat de sortie

**Sortie par propre moyen**

**Sortie avec une prescription  
médicale de transport**

**La salle de réveil informe le secrétariat des urgences au 32236 ou 32237 afin de leur indiquer le mode de sortie du patient.**

**Le patient passe au secrétariat des urgences pour récupérer ses ordonnances de sortie et clôturer son dossier.**

Les secrétaires du SAU commandent l'ambulance.  
Les ambulanciers passent par le SAU pour récupérer tous les documents du patient (Ordonnance de sortie, synthèse, ....).  
Les secrétaires préparent la prescription médicale de transport (PMT) et le médecin de la SSPI signera la PMT.  
Les secrétaires orientent les ambulanciers vers la salle de réveil et clôture la sortie.

⇒ Soit hospitalisation : le CS d'anesthésie réalise un point des lits sur l'IULS et se charge d'hospitaliser le patient en lien avec l'orthopédiste. Réalise un bon THEO pour le transport et contacte le secrétariat des Urgences pour clôturer le dossier